

Tenant compte des dispositions de l'article 15 du projet de loi de finances 2016 déposé à l'Assemblée nationale qui concerne la réforme de l'aide juridictionnelle (pages 77 à 79), l'Unca a établi une note concernant l'évolution de la rétribution des avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle de 2003 à 2014.

[Télécharger la note :](#)